

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024.07.111.B

**Services de mise à disposition de personnels intérimaires (5 lots) –
lancement d'un appel d'offres ouvert**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_111B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**SERVICES DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES (5 LOTS) –
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Pilier : DVPER ET PRENDRE SOIN DES RESSOURCES

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE.

Enjeux : Actions courantes non ventilées

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Travail décent et croissance durable

Pour faire face à l'indisponibilité temporaire et de courte durée de ses agents, notamment dans les domaines de la collecte des déchets ménagers, de la petite enfance et de l'évènementiel, GrandAngoulême doit recourir aux services des entreprises de travail temporaire.

Le recours à ces services des entreprises de travail temporaire est réalisé, conformément à l'article L.334-3 du Code général de la fonction publique, à défaut pour le Centre de gestion de la Charente de pouvoir assurer le remplacement des agents absents et relevant des missions concernées.

Il s'avère donc nécessaire de lancer une consultation ayant pour objet les services de mise à disposition de personnel intérimaire.

Le marché est alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : Agent de collecte ;
- Lot n°2 : Gardien de déchèterie ;
- Lot n°3 : Agent d'accueil de la petite enfance ;
- Lot n°4 : Agent d'accueil évènementiel ;
- Lot n°5 : Manutentionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_111B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Les contrats prennent la forme d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono attributaire) s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires avec un engagement sur un montant maximum de commande, en application de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, défini par lot de la manière suivante :

	Montant maximum en euros HT/an
Lot n°1 : Agent de collecte	250 000,00 €
Lot n°2 : Gardien de déchèterie	50 000,00 €
Lot n°3 : Agent d'accueil de la petite enfance	50 000,00 €
Lot n°4 : Agent d'accueil évènementiel	50 000,00 €
Lot n°5 : Manutentionnaire	50 000,00 €

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Compte tenu du volume estimé des prestations, la consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, lancé en application des articles L.2113-10, L.2124-1 et 2, L.2125-1, R.2113-1, R.2124-2, R.2131-16 à 20, R.2162-1 à 6, R2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

Le lot n°1 « Agent de collecte » est un lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et à des structures équivalentes, en application de l'article L.2113-13 du Code de la commande publique.

A l'exception du lot n°1 réservé, les lots comprennent une clause d'insertion par l'activité économique imposant que 20% des heures de travail soient exercées par les publics éloignés de l'emploi définis dans la Charte de l'insertion de GrandAngoulême.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés de services de mise à disposition de personnel intérimaire à intervenir et à conduire la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à la résiliation.

D'IMPUTER les dépenses, selon les cas, au budget principal ou au budget annexe déchets ménagers.

<p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	---